

REPUBLIQUE FRANCAISE

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE MER
(ORSTOM)
CENTRE DE NOUMEA

SECRETARIAT D'ETAT
AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
CHARGE DES DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES
D'OUTRE MER
(MEDETOM)

CONVENTION : EVOLUTION HISTORIQUE DE L'ESPACE FONCIER MELANESIEN

CONVENTION : EVOLUTION HISTORIQUE
DE L'ESPACE FONCIER MELANESIEN DE NOUVELLE-CALEDONIE,
OBJECTIFS ET RESULTATS PRESENTES.

Cette publication présente les résultats des recherches menées par l'ORSTOM-Nouméa dans le cadre d'accords conclus entre l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et le Secrétariat d'État aux DOM-TOM.

COPYRIGHT
©
MEDETOM
1981
TOUS DROITS RÉSERVÉS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
DANS L'OCEAN PACIFIQUE

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

TERRITOIRE DE NOUVELLE-CALEDONIE
ET DEPENDANCES

C O N T R A T

ETUDE SUR L'EVOLUTION HISTORIQUE
DE L'ESPACE FONCIER MELANESIEN
EN NOUVELLE-CALEDONIE

Entre le Haut Commissaire de la République dans l'Océan Pacifique, Chef du Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, représentant de l'Etat

D'une part,

et

L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, Etablissement Public ci-après dénommé ORSTOM dont le siège est à Paris 8ème, 24, rue Bayard

D'autre part,

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT

Etant préalablement exposé que :

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer a défini un plan de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, qui vise à redonner à l'ethnie mélanésienne, première occupante du Territoire, une partie, à définir suivant les zones géographiques, des anciens sites d'habitats et lieux de culture aliénés au profit de particuliers ou du domaine public lors de la période coloniale.

Ce plan vise d'une part, à redonner aux tribus trop à l'étroit dans leurs réserves actuelles, partie ou totalité de leurs anciens terroirs, et d'autre part à promouvoir économiquement les milieux mélanésiens défavorisés.

.../...

La réalisation de ce plan de réforme foncière nécessite une bonne connaissance de la part des instances administratives compétentes de l'histoire de la propriété traditionnelle des autochtones, de leurs anciens lieux d'habitats et de cultures, de leurs terres sacrées et des clans déplacés lors de la période coloniale, ainsi que des besoins en terres cultivables des clans existant actuellement. C'est pourquoi l'ORSTOM, à la demande des autorités ministérielles, a été pressenti pour réaliser un ensemble d'études destinées à servir de support aux travaux entrepris par les Services administratifs chargés de la préparation et de l'exécution de cette réforme foncière.

1. - OBJECTIFS ET NATURE DES ETUDES

Le Haut Commissaire de la République demande à l'ORSTOM, qui accepte, d'exploiter le maximum de données existantes permettant à ses services d'élaborer en liaison étroite avec l'ORSTOM les documents suivants :

- a) - Reconstitution, à partir des documents cartographiques anciens et des archives du tissu d'habitat et des implantations mélanésiennes au moment de l'installation de la colonisation européenne, sur la Grande Terre, aux Iles Belep et à l'Ile des Pins.
- b) - Détermination des lieux sacrés mélanésien sur les terres revendiquées. Il s'agit de déterminer et localiser les tertres, cimetières, et autres lieux à valeur traditionnelle et culturelle des clans d'origine.
- c) - Constitution d'un fichier socio-économique des tribus. Ce fichier propose de répertorier sous forme synthétique l'ensemble des renseignements statistiques disponibles caractérisant les conditions propres aux tribus pour les domaines foncier, agricole, démographique, économique, de l'emploi et des revenus ainsi que les informations d'ordre historique sur leur composition clanique. Il en résultera une analyse de la situation des tribus en fonction de ces divers paramètres.

2. - LIEU D'EXECUTION DES ETUDES

Le programme d'étude des anciens terroirs mélanésien au moment de la colonisation nécessite le dépouillement d'une série d'archives conservées essentiellement en métropole et l'analyse des documents cartographiques anciens dont la liste figure au rapport de la mission préparatoire joint au présent contrat. D'autres documents importants se trouvent aussi à Nouméa, notamment au Service des Domaines sous forme d'archives foncières et au service Topographique du Territoire sous forme de cartes. Ainsi, une partie du travail de compilation de ces données devra se dérouler en métropole et une autre partie en Nouvelle-Calédonie, mais ces informations anciennes devront être réunies, traitées et analysées par l'ORSTOM à Nouméa.

La mise au point d'une carte d'inventaire des lieux sacrés mélanésien situés dans les terres revendiquées nécessitera également des tournées en brousse pour recueillir notamment auprès des autorités coutumières les traditions orales relatives à ces sites sacrés.

Les documents relatifs au fichier socio-économique des tribus seront établis à partir des informations détenues par les Services publics du Territoire sous forme statistique.

3. - CONDITIONS D'EXECUTION

Les études demandées à l'ORSTOM nécessitent une collaboration étroite et régulière avec les Services des Domaines et le Service Topographique du Territoire. En particulier le calendrier d'établissement des documents cartographiques relatifs aux faits anciens d'implantation devra être déterminé d'un commun accord.

L'ORSTOM remettra trois types de documents :

- a) des maquettes des documents cartographiques,
- b) des rapports faisant le commentaire carte par carte des informations recueillies avec mention des sources consultées,
- c) des notes synthétiques en vue de la constitution du fichier socio-économique des tribus.

a) Documents cartographiques

- Sur des fonds topographique au 1/25.000 fournis par le Service Topographique, les chercheurs de l'ORSTOM à partir des divers documents analysés transposeront toutes informations concernant les sites de culture et de peuplement anciens et, dans la mesure du possible, leur toponymie. Les noms des clans d'origine et des villages anciens et actuels figureront sous forme différenciée en fonction de la qualité de l'information existante.
- l'ORSTOM transmettra au fur et à mesure de leur achèvement les maquettes des cartes. Celles-ci seront complétées par les agents des services des Domaines et Topographiques - qui transposeront les indications d'ordre historique détenues par leurs services.

b) Rapports

- Un rapport commentera aussi bien les informations cartographiées que les informations d'ordre historique liées aux problèmes fonciers analysés et qui seront obtenues par dépouillement des divers sources d'archives.
- Un rapport propre aux lieux sacrés mélanésiens sera fourni explicitant leurs fonctions cérémonielles et culturelles, leur intérêt, leur état actuel et identifiant les clans s'en réclamant.
- La reproduction de ces rapports sera assurée par l'ORSTOM

c) Fichier socio-économique des tribus

Pour chaque tribu, sera établi un certain nombre de notes synthétiques sur lesquelles seront consignés les renseignements statistiques suivants :

- . renseignements historiques sur la tribu (origine des clans),
- . aspect démographique actuel,
- . développement agricole (surface cultivée, production, lieu de vente etc...)
- . équipements collectifs et infrastructures,
- . emploi et revenu dans et hors de la Réserve,
- . prêts, aides publiques, opérations de développement en cours.

4. - CONTROLE

Le Haut Commissaire désignera les responsables des services administratifs chargés de suivre l'exécution de la présente convention.

5. - DUREE DE L'ETUDE

Elle est prévue pour une durée de 1 an à partir de sa signature.

6. - PROPRIETE DES RESULTATS

Tous les résultats des travaux réalisés dans le cadre de la présente étude seront la propriété de l'Etat. Leur publication ultérieure à des fins scientifiques reste subordonnée à la décision des autorités qui ont commandité cette convention d'étude.

Les documents visés à l'article 3 de la présente convention ainsi que les informations qui auront servi à les établir garderont un caractère confidentiel et ne pourront être communiqués qu'aux services administratifs désignés par le Haut-Commissaire qui devront en assurer la garde et la conservation.

Nouméa, le

Le Directeur Général de
L'ORSTOM

Le Haut Commissaire,
Chef du Territoire de la
Nouvelle-Calédonie et Dépendances

Le Contrôleur Financier de
L'ORSTOM.

Le Trésorier Payeur Général
de la Nouvelle-Calédonie.

Cette convention a été personnellement demandée en mai 1980 à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer par Monsieur Paul DIJOU, Secrétaire d'Etat aux D.O.M./T.O.M. Les recherches menées avaient pour but de fournir aux instances chargées de mettre en oeuvre la Réforme foncière en Nouvelle-Calédonie, les connaissances de fond sur le monde mélanésien et son histoire afin de leur permettre de faire les choix et décider des priorités en connaissance des problèmes fonciers qui se posent sur le Territoire.

En effet, la terre joue un rôle fondamental dans les sociétés traditionnelles et surtout dans les sociétés insulaires du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, une histoire coloniale spécifique a créé en 50 ans une situation que certains crurent transitoire avec la mise en réserve des populations autochtones du Territoire. Confrontés aux conséquences de la situation créée par le net redressement démographique de l'ethnie malanésienne, les autorités territoriales doivent s'efforcer de résoudre les problèmes posés par les conséquences du statut de la Réserve, de la sensible augmentation des populations mélanésiennes des tribus et le désir de promotion économique et sociale qui anime beaucoup de Mélanésiens en même temps que leur volonté de renouer avec leur culture et leur histoire, sources de leur identité originale.

Cette évolution du monde mélanésien passe par un examen approfondi de sa situation foncière. Ce problème a été pendant longtemps mal connu et il s'avère aujourd'hui qu'il était difficile d'entreprendre les importantes opérations de redistribution foncière décidée par l'Etat comme par le Territoire sans une analyse sur le fond du problème et de ses différents aspects traditionnels, historiques, économiques et sociaux.

Si d'importants travaux ont déjà été réalisés sur les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, une approche systématique de la question des anciens terroirs mélanésiens, de leur organisation géographique faisait totalement défaut.

Les moyens mis en oeuvre dans le cadre de cette étude ont permis d'assurer une exploitation des importantes sources d'archives métropolitaines et territoriales, et l'utilisation des documents de cartographie d'époque des Services des Domaines et Topographique comme des sources militaires. Grâce à ces divers apports, il a été possible d'aboutir à des résultats aussi systématiques que possible qui permettent d'évaluer la répartition et l'importance de l'ancien peuplement mélanésien des débuts de la colonisation.

A côté de son intérêt pour la réalisation des opérations de Réforme foncière, ces recherches constituent aussi une entreprise de sauvetage des traditions culturelles et de l'histoire d'un peuple aujourd'hui renaissant, mais dont on a pu s'interroger longtemps sur la survie de son identité.

ATTRIBUTION DES DOCUMENTS PRODUITS

Les rapports, fiches et cartes élaborés à la faveur de cette convention ont été remis en dépôt à la demande du Haut Commissaire de la République :

- Au Service des Domaines : pour les deux séries de cartes historiques et traditionnelles et l'ensemble des rapports afférents.

- Au Service de la Statistique : pour la conservation et mise à jour de l'index socio-économique des réserves dont un exemplaire a été aussi remis à Mr. SOMNY, Chef du Service d'Etudes et de législation.

I.- PRESENTATION DES RESULTATS OBTENUS
(cf. point 3. Conditions d'exécution)

Trois types de documents sont présentés, résultats des travaux menés depuis le 1er janvier 1980 par l'équipe ORSTOM chargée de la réalisation de cette convention :

A) Les documents cartographiques

Il s'agit de deux jeux de maquettes. L'un s'intitule : Evolution historique de l'espace foncier de Nouvelle-Calédonie. Cette série présente l'ensemble des données historiques recueillies par le Service des Domaines et le Service Topographique du territoire à partir des plans et levés d'époque des géomètres coloniaux, et l'ensemble des informations cartographiques obtenues par l'ORSTOM dans les archives métropolitaines ou locales.

L'autre jeu de cartes, concerne l'organisation traditionnelle de l'espace mélanésien ancien. Il a été recueilli par enquêtes directes auprès des tenants de la coutume ou de la tradition de chaque tribu de la Grande Terre. Du fait de certaines difficultés de terrains, certains points de la côte Est n'ont pu être que partiellement traités.

Ces travaux ont été conçus, réalisés et exécutés au Centre ORSTOM de Nouméa avec l'aide du service cartographique mis en place à cet effet. En ce qui concerne les cartes historiques, une liaison aussi étroite que possible avec le Service Topographique et le Service des Domaines, a permis de définir les cadres communs d'approche et les méthodes graphiques à retenir.

Ainsi ce sont deux jeux de cartes qui ont été réalisés et qui couvrent l'ensemble de la Grande Terre, y compris l'île des Pins (mais excluant les îles Belep faute d'informations significatives).

B) Les rapports d'accompagnement.

Nous présentons sept rapports de convention :

Rapport n° 1 - Sources et références historiques (cartographie de l'Evolution Historique).

Rapport n° 2 - Identification des données utilisées pour l'établissement de la série des cartes d'évolution historique de l'espace foncier de la Nouvelle-Calédonie.

Rapport n° 2 (bis) - Annexe technique : Index des villages et lieux-dits mélanésiens anciennement habités.

Rapport n° 3 - Evolution historique de l'espace foncier de la Nouvelle-Calédonie. Analyse et synthèse à partir de l'approche cartographique.

Rapport n° 4 - La Parole canaque sur l'espace traditionnel. Essai de retranscription.

Rapport n° 5 - Index socio-économique des réserves et tribus mélanésiennes de la Grande Terre. Définitions - choix - méthodes.

C) Index socio-économique des réserves et tribus mélanésiennes de la Grande Terre

Cet index rassemble les informations statistiques, historiques, humaines pour les 136 réserves et 242 tribus de la Grande Terre et réunies par nos soins avec l'aide des administrations territoriales ou d'état (INSEE) qui en sont dépositaires.

II.- INTERET GENERAL DES RESULTATS ACQUIS

A - 1) La cartographie historique.

Elle permet en utilisant le maximum de sources existantes ou "retrouvées", d'avoir une approche à la fois globale et locale de l'évolution foncière du territoire de la prise de possession à 1904 (fin du cantonnement des populations autochtones). Elle établit l'importance globale de l'ancien habitat canaque (2368 villages ou hameaux positionnés), sa dispersion comme sa concentration locale. Elle confirme la parfaite adéquation réalisée par les anciens Mélanésien entre l'habitat et les possibilités du milieu écologique. Elle contribue à éclaircir le problème des anciens terroirs mélanésien et de leur population, de leur importance agricole (zones cultivées), des liens existant entre eux (sentiers canaques, de l'étendue des zones agricoles anciennes. (58.000 hectares d'anciennes cultures positionnés).

2) Cartographie traditionnelle.

Elle donne une vision générale des rapports entre l'homme et la terre en mettant l'accent, chaque fois que cela a été possible, sur les lieux sacrés anciens (cimetières, lieux tabous, lieux d'échanges etc.), les frontières des clans; des tribus ou chefferies y sont souvent mentionnées. Elle positionne les lieux d'occupation humaine (village, hameau) anciens tels que la tradition les restitue. Nous rappelons que ce travail n'est pas une interprétation de la tradition, mais une restitution in situ faite avec les intéressés.

3) Index socio-économique.

Cet instrument obéit à une conception fondamentale : éclairer les divers responsables administratifs sur la réalité socio-économique interne des milieux mélanésien en s'appuyant sur des données publiques contrôlées et régulièrement mises à jour. Il permet aussi bien l'approche la plus ponctuelle possible - la tribu - qu'une approche plus générale - la réserve. Cette approche peut être d'autre part réalisée à partir du cadre communal ou des subdivisions; avec un minimum de travaux de mise en forme, elle peut donner lieu à des synthèses globales pour l'ensemble des tribus ou réserves selon les critères choisis.

B - Les rapports d'accompagnement

Ils font le point des résultats présentés par les deux séries de cartes ou l'Index, en introduisant des éléments d'appréciation qui ne pouvaient pas apparaître sur ces documents. C'est notamment le cas du rapport n° 3 et du rapport n° 4.

C - Critiques et limites des résultats

Si des résultats d'autant plus importants qu'ils étaient inédits au moins sous la forme présentée ont été obtenus, certains objectifs n'ont pu être que partiellement atteints.

1 - Ainsi la documentation d'époque n'a pas conservé la masse des procès-verbaux de délimitation des tribus réalisés sous le gouverneur FEILLET (1894-1903). De nombreuses informations sur l'état des cultures, des populations, les terrains qu'elles occupaient échappent ainsi.

2 - Les clans étrangers (c'est-à-dire les cellules sociales de base mélanésienne qui ont été bon gré, mal gré installées dans des tribus qui leur étaient étrangères) n'ont pu être systématiquement répertoriés faute de documents homogènes et complets; une enquête de terrain aurait été très longue et aléatoire chez certains groupes autochtones que cette question divise durablement.

3 - La retranscription des noms patronymiques en langue vernaculaire pose des problèmes de correspondance avec les noms actuels (cartes espace foncier traditionnel) du fait du problème d'une codification rigoureuse par l'Administration des termes vernaculaires et qui reste à faire.

4 - Le problème des propriétés ou concessions et locations obtenues à titre privé par les Mélanésiens n'a pu être solutionné (cf. Index socio-économique des réserves et tribus).

5 - La richesse des cartes d'évolution foncière historique est variable d'une coupure à l'autre. Elle dépend largement de la documentation d'époque et de sa qualité (précision des archives). Donc il y a certaines inégalités de nature entre cartes.

6 - Les cartes propres à l'espace traditionnel mélanésien souffrent pour certaines d'entre elles des conditions d'exécution de ce travail et des conditions locales créées par l'aspect émotionnel profond et politique de cette approche. Il en résulte pour quelques cartes des informations manquantes ou des informations relatives en valeur.

x

x x

Ce travail est d'abord un travail collectif et il a pu être mené à bien grâce à la polyvalence scientifique que chacun a acceptée dans sa tâche de façon à pallier au mieux aux délais très courts accordés initialement (1 an).

Perspectives ouvertes par les études présentées

L'index socio-économique des tribus : Il va permettre à tout utilisateur d'avoir dans les délais les plus brefs et avec la garantie d'utiliser des chiffres officiellement vérifiés, toute une gamme de statistiques permettant de définir le faciès d'une tribu ou d'un groupe régional de tribus ou de l'ensemble des tribus de la Grande Terre par type d'information choisi . Il permet aussi de croiser plusieurs types d'informations. Grâce aux possibilités de mise à jour prévues, cet index socio-économique sera un instrument permanent de connaissances sur les problèmes des milieux mélanésiens de brousse et il permettra dans le cadre de la politique de Réforme foncière de disposer de paramètres précis sur la situation des tribus et du degré d'urgence que certains problèmes peuvent présenter.

Les cartes d'évolution historique de l'espace foncier mélanésien : Elles s'inscrivent dans une perspective opératoire des opérations de la Réforme foncière. Elles permettent à une échelle suffisamment précise de déterminer les anciens établissements mélanésiens et leur importance. Elles faciliteront la détermination des zones les plus intéressantes pour réaliser des achats de terres ayant une valeur historique ou coutumière.

Les cartes sur l'espace foncier traditionnel : Elle retranscrivent le recueil du discours actuel de la tradition foncière mélanésienne. Elles apportent des précisions importantes sur les lieux sacrés, les anciens habitats, les limites des clans ou de chefferies. Elles vont permettre aux autorités de recaler cartographiquement les revendications présentées par rapport aux différents points de vue exprimés sur l'espace lors du recueil des informations cartographiques.

Grâce aux deux séries de cartes fournies, les responsables de la politique de réforme foncière vont disposer d'un double instrument d'analyse et d'interprétation des revendications foncières. Cela permettra grâce à cette double lecture de rationaliser un débat difficile et de donner aux intéressés toute la mesure du problème.

Nous pouvons ajouter que ces deux productions cartographiques ont une valeur unique en terme de sauvetage culturel et reconstitution historique même imparfaite du passé de la société mélanésienne.

x

x x

Remerciements

Nous remercions Monsieur Alain CHRISTNARCHT, Secrétaire Général du Territoire, qui a suivi régulièrement les phases d'accomplissement de cette convention , nous a prodigué ses encouragements et apporté son aide chaque fois que nécessaire.

Monsieur de BOISSEZON, Directeur du Centre ORSTOM de Nouméa, a apporté en tant que responsable de cette convention auprès de la Direction Générale de l'ORSTOM, toute l'aide matérielle possible aux chercheurs, assuré le fonctionnement des relations avec l'équipe parisienne chargée de la collecte des données historiques, et apporté ses conseils et sa compréhension aux chercheurs et techniciens assumant ce travail.

Monsieur J.M. SOMNY, Chef du Service d'Etudes et de Législation, qui a été chargé par le Haut Commissaire du suivi auprès de l'ORSTOM de l'évolution de ce travail, nous a aidés à régler les multiples problèmes de détail, de contact et d'harmonisation qui se sont posés au cours de ce travail.

Le Colonel MICHELS, Commandant du groupement de la Gendarmerie Nationale et le Lieutenant-Colonel SALIVAS nous ont apporté toutes les facilités d'accès auprès des brigades de brousse qui ont collaboré à nos travaux.

Monsieur CLAIRET, Directeur du Service Territorial de la Statistique a apporté tout son soutien moral et son appui technique de spécialiste des problèmes statistiques à la réalisation délicate de l'index socio-économique.

Monsieur DUPE, Ingénieur géomètre, a représenté auprès de nous les services Topographique et des Domaines. Grâce à lui, à son goût pour la chose historique, les ressources en cartes, plans, archives de ces services ont trouvé la meilleure mise en forme possible en excellente collaboration avec nous.

Les Chefs de Subdivisions de la côte Ouest (Mr. ENGRAND), de la côte Est (Mr. POMMIES), de la subdivision Sud, (Mr. LE HENAFF) nous ont été d'un grand concours au niveau de la documentation administrative et leurs services nous ont libéralement ouvert leurs dossiers.

Enfin ce travail doit beaucoup à Monsieur Claude CHARBONNIAUD, Haut Commissaire de la République, qui lui a accordé un intérêt constant après avoir contribué à sa mise en oeuvre.

J.C. ROUX
géographe ORSTOM

Mars 1981

Liste des personnels ORSTOM ayant participé
à la réalisation de de travail

- Madame AUGY Dominique, géographe
- Monsieur BERTHOUT Thierry, archéologue
- Monsieur FRIMIGACCI Daniel, préhistorien-archéologue
- Madame LE CORRE Marie-Catherine, dessinatrice
- Monsieur PILLON Patrick, sociologue
- Monsieur ROUX Jean-Claude, géographe
- Monsieur VIENNE Bernard, ethnologue

Personnels ayant apporté temporairement leurs services :

- Madame DAYDE Colette, secrétaire
- Madame DAVEZIES Marie, historienne
- Mademoiselle HUSBERG Martine, sociologue
- Madame JOLY Hilaire, secrétaire
- Mademoiselle de SEZIEUX, ethno-historienne
- Madame SERY Vanessa, dessinatrice.